



Nombre d'habitants au dernier recensement 2017

Etat civil

18 actes d'Etat Civil inscrits sur les registres, dont 6 mariages, 4 décès,

8 transcriptions de décès

8 naissances sur Reims dont 3 filles et 5 garçons

Décisions du Conseil Municipal et du Maire

47 délibérations

121 arrêtés

Urbanisme

13 permis de construire

20 déclarations préalables de travaux

32 certificats d'urbanisme

23 déclarations d'intention d'aliéner

Electorat

30 inscriptions dont 16 jeunes âgés de 18 ans

Recensement militaire

16 dont 7 garçons et 9 filles

Permanence des élus de 18h30 à 19h30 (hors congés scolaires)

jeudi **15 mars** C. TASSIN ieudi 22 mars C. SERNICLAY ieudi **19 avril** C. TASSIN

ieudi **7 iuin**

C. SERNICLAY ieudi **17 mai**

A. JULLIARD

C. TASSIN ieudi **14 juin**

jeudi **29 mars** A. JULLIARD ieudi **24 mai** jeudi **21 juin**

C. SERNICLAY

P.COPP

jeudi 12 avril P.COPP

ieudi **5 avril**

D.DELOUETTE ieudi **31 mai**

jeudi **28 juin** A. JULLIARD

D.DELOUETTE

Monsieur Patrick BEDEK : Maire, recoit sur rendez-vous

Madame Dominique DELOUETTE : 1ère adjointe en charge des finances, des impôts et du quotidien

Monsieur Philippe COPP : 2ème adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie, de la sécurité et de la prévention

Madame Christine TASSIN : 3ème adjointe en charge de la petite enfance, de la vie associative, de la communication, des affaires sociales, sportives et culturelles

Monsieur Christian SERNICLAY: 4ème adjoint en charge des bâtiments communaux, du cimetière, des travaux divers et des espaces verts

Monsieur Arnaud JULLIARD : Conseiller Municipal délégué à la voirie



Mesdames, Messieurs, chères amies, chers amis

Chaque année est marquée par des perspectives et des évènements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement. C'est l'occasion de nous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaires pour transformer nos vœux en réalité. S'il me fallait n'en formuler qu'un pour cette année, je l'emprunterais à ce proverbe africain « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». Notre cap est de nous rassembler pour être plus forts, de privilégier ce qui unit sur tout ce qui divise.

A Cernay-lès-Reims, je n'ai jamais eu d'autres discours ni d'autre vœu que ce rassemblement nécessaire pour aller plus Join. Même si « le chef d'orchestre » que je suis est parfois conduit à devoir trancher pour que nous avancions...

Au niveau local, il nous faut aussi être rassemblés, surtout face à un horizon où s'amoncellent les nuages financiers liés aux contributions que nous impose l'Etat pour réduire ses déficits. C'est ensemble que nous pourrons prendre les bonnes décisions pour continuer à faire vivre, développer et faire rayonner notre village.

En 2017, afin de renforcer notre attractivité, de renforcer la sécurité, de revisiter le centre du village devenu une «zone 30», les réfections complètes de la rue Thiers, de la rue de Witry, et le réaménagement de la place de la mairie et de l'église avec de nombreuses nouvelles plantations, ont été réalisés. Il y a eu 9 mois de travaux compliqués, difficiles, qui ont exigé de nombreuses concessions de la part des habitants. Je voudrais, encore une fois, vous remercier tous pour votre patience et votre compréhension.

Pour 2018, plus que des vœux, ce sont des projets qui vont déboucher pour les uns et démarrer pour les autres. Permettez-moi d'indiquer quelques exemples :

- La montée en débit (arrivée de la fibre au giratoire de Cernay-lès-Reims en venant de Reims) devrait être effective au 2ème semestre 2018. Les travaux démarrés fin 2017 vont se poursuivre fin février par les tranchées le long de la départementale pour amener la fibre. Il est prévu de 11 à 14 semaines de travaux.
- Les travaux de réhabilitation du futur bar-restaurant démarreront dès que le permis de construire sera délivré.
- La construction de la nouvelle cantine scolaire devrait pouvoir commencer dans le 2ème semestre 2018, pour une livraison au plus tard en septembre 2019.
- Les travaux du futur lotissement aux «Petits Loreaux», à la sortie de la commune, route de Sillery.
- Les travaux du giratoire sur la RD44 qui permettra de relier Châlons-en-Champagne plus directement, et qui reliera la nouvelle zone d'activités Cernay / Saint Léonard, vont commencer dès mars 2018 pour être livrés en octobre 2018.
- De nouvelles entreprises vont s'implanter sur cette nouvelle zone.

Vous l'aurez compris, notre commune poursuivra son chemin en 2018 avec un enthousiasme intact de tous ses acteurs, fiers de ce qui a été fait et déterminés à continuer.

Cela me conduit à conclure sur des vœux plus personnels. Des vœux de santé conservée ou retrouvée, une santé sans laquelle le reste est difficile, voire parfois impossible. Des voeux de sérénité avec un sens avéré des valeurs républicaines et une capacité à hiérarchiser les enjeux pour ne pas se disperser en oubliant l'essentiel. Enfin des vœux d'amitié et d'amour.

Souhaitons-nous, malgré les difficultés de toutes sortes, une foi solide en un avenir meilleur grâce à notre travail et à notre engagement collectif citoyen. Avec comme cap et comme quide, l'esprit de rassemblement.

Bien amicalement



des jours passés

Remise des prix «maisons fleuries»

Le 10 novembre 2017 a eu lieu la remise des prix des maisons fleuries. Ce concours récompense les habitants pour leur effort de fleurissement, le choix des variétés, l'harmonie des couleurs, la qualité de l'environnement. Il incite et encourage les habitants à participer à l'embellissement de la commune. Cette



dernière accompagne l'opération en fleurissant les différents espaces publics afin de vivre dans un cadre agréable pour le plus grand plaisir de tous.

Le 1er prix des maisons fleuries a été attribué à Madame Bernadette POTTIER et le 1er prix des façades fleuries à Madame Denise SCHOLLER. A noter que Madame Nicole PECHEUX a été désignée « 1er prix hors concours » par la Société d'Horticulture de l'arrondissement de Reims.

Félicitations également à tous les autres participants à ce concours annuel :

Arlette MALOT Gérard PENASSE Huguette FREMAUX Jean-Jacques BATTEUX Nathalie LEQUEUX Christian SCHWINT Marc JALOUNEIX Zella MACEDO LOPE Anne-Marie DUBOIS

Bruno GRAIS Bernard BLANCHET Pierre-Philippe COFFINET

Maurice MACHET Didier SIMUS Mireille GUILLAUME Philippe PARFAIT Sophie QUATRESOL Jackie NICOLAS



Cette cérémonie a rassemblé toutes les générations ; les représentants des anciens combattants, les enfants de l'école et les pompiers (les séniors comme les juniors) ont participé à cette commémoration au côté des Sarnaciens. Après le discours de Monsieur le Maire, les enfants de l'école ont entonné la Marseillaise. Une cérémonie chargée d'émotion qui a salué nos anciens combattants et de manière plus exhaustive les victimes collatérales de la Grande Guerre.

Les Fées du logis ont assuré pour le spectacle de Noël

Le samedi 16 décembre 2017, les enfants de notre commune se sont retrouvés autour des artistes « les Fées du Logis » pour donner une seconde vie aux vieux objets. Petits et grands se sont bien pris au jeu et ont vivement collaboré pour faire revivre, l'instant d'une chanson, d'une histoire, ces objets quelque peu passés de mode...

Après le spectacle, le père Noël a frappé à la porte pour sa distribution de papillotes et le CCAS a offert le goûter et des friandises aux petits Sarnaciens, ravis de cet aprèsmidi très festif.

L'école a fêté Noël

Jeudi 21 décembre 2017, un long serpent coiffé de presque 130 bonnets rouges et blancs s'est dirigé vers notre salle des fêtes, attiré par les bonnes effluves émanant de la cuisine. Une équipe de choc, très fidèle et très efficace, a su organiser avec brio ce déjeuner de Noël dans une ambiance de fête assurée.

Le CĆAS a permis d'offrir à tous les enfants scolarisés à l'école de Cernay ce repas de Noël, lequel est très attendu par ces jeunes gourmets.

Un grand merci aux organisateurs et aux membres du CCAS pour leur implication dans ce moment de partage apprécié de tous!



Vie communale

Mes démarches à portée de clic

Nouvelle étape dans la modernisation des démarches administratives. C'est la fin de la délivrance des permis de conduire et des cartes grises en Préfecture et Sous-Préfecture. Ainsi, dès à présent, vous pouvez faire vos démarches pour les cartes grises et les permis de conduire, depuis chez vous, 24h/24 et 7j/7 sur www.ants.gouv.fr.

Comment accéder à la télé-procédure ?

- Depuis votre domicile, via Internet avec votre ordinateur, tablette ou smartphone.
- Chez les tiers de confiance (professionnels de l'automobile, auto-écoles).
- Depuis un point numérique en Préfecture ou Sous-Préfecture.
- Dans les espaces numériques tels que des Maisons de Service au Public (des médiateurs, formés pour vous accompagner, seront à vos côtés).



Bibliothèque Départementale de la Marne

Le site bdm.marne.fr évolue

Depuis le mois de décembre 2017, de nouvelles ressources sont disponibles pour tous en ligne. Pour accéder à ces ressources, il convient d'être inscrit au préalable à la médiathèque. Vous créez ensuite votre compte sur bdm.marne.fr et vous bénéficiez de :

- 4 films / mois
- l'autoformation en ligne, en accès illimité
- la presse en ligne, en accès illimité

Inscrivez-vous vite!

Bienvenue à de nouvelles entreprises dans notre village

- Camion à pizza une fois par semaine (le jeudi) à compter du 1 er février devant la salle des fêtes. M Stéphane BAILLOT.
- Neuropsychologue, Mme Vincine BERTOT-CLAIS, 2 rue Jules Ferry
- Paloma beauté, Mme GAUDET, 2 bd des Clèches.
- Arbo'sèze, entretien espaces verts, élagage, M Maxime SÈZE, 22 rue Pasteur





Vie communale



Travaux sur les bâtiments communaux

Durant le dernier trimestre 2017, des travaux de mise aux normes électriques ont été réalisés dans l'ancienne mairie ainsi que dans l'ancienne salle de classe, rue Jules Ferry. A noter que ces travaux nous sont imposés par un organisme nommé APAVE pour l'ensemble des bâtiments de la commune recevant du public.

Fin 2017, afin de contrôler l'accès à l'école Jean Moulin, le portail d'entrée situé du côté de l'école élémentaire a été changé et un interphone vidéo a été installé. Toujours dans cette partie de l'école, les chasses d'eau ont toutes été remplacées en raison de leur vétusté.

Enfin, les Sarnaciens ont pu constater qu'une rampe (photo ci-contre) a été créée afin de faciliter l'accès à la salle des fêtes aux personnes à mobilité réduite et se mettre en conformité avec la législation en vigueur.

Concernant les projets 2018, citons le démoussage complet de l'église, la remise en état du mur du cimetière et la réfection de la toiture du bâtiment périscolaire.

Propreté des voies, trottoirs et espaces publics

Extrait de l'arrêté municipal n°2018/04 du 24 janvier 2018 et affiché en mairie

Article 1er - Il est interdit de jeter ou de déposer tout détritus, déchets, résidus, eaux sales ou tout objet de nature à encombrer ou souiller les voies et espaces publics.

Article 2 - Le service technique de la commune nettoie régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage des

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques. Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts. Il est recommandé de les composter à domicile ou de les déposer en déchetterie. En aucun cas ils ne doivent être mis dans les conteneurs.

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Article 3 - Le dépôt des déchets ménagers sur les voies, espaces publics ou trottoirs est interdit. Les déchets ménagers destinés à être enlevés par le service régulier de ramassage sont déposés dans les bacs prévus à cet effet et placés sur les trottoirs la veille au soir du jour de ramassage. Les conteneurs doivent être rentrés sur les propriétés privées les autres jours de la semaine.

Article 4 - L'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées afin d'éviter les obstructions des canalisations et limiter les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

Article 5 - Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-cl autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Article 6 - Les commerces de vente à emporter ou à consommer sur place doivent mettre à disposition de leurs clients des poubelles et assurer le ramassage des déchets situés devant leurs établissements.

Article 7 - Les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires des chiens et déposées dans les poubelles. L'accès aux aires de jeux destinées aux enfants est interdit aux animaux.

Article 8 - Les établissements soumis à l'interdiction de fumer doivent informer les fumeurs de l'endroit où déposer leurs mégots. Une autorisation de voirie pour la pose de cendrier sur le domaine public peut être demandée en mairie. Les gérants de ces établissements assurent le nettoyage des mégots jetés sur le sol devant leurs établissements.

Article 9 - Les auteurs de dépôts ou salissures sont tenus d'assurer la remise en état de propreté des voies concernées. Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 10 - Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la sous-préfecture de Reims et à la gendarmerie de Witry-lès-Reims.



Agir ensemble en citoyen vigilant

Le 13 novembre 2017, une réunion d'information sur le dispositif « Vigilance Citoyenne » a permis de réunir une centaine de Sarnaciens pour une réunion d'échanges et d'informations en présence de la mairie, des référents de la gendarmerie, et des 6 Sarnaciens référents nommés pour le village.

Pour rappel, le dispositif « Vigilance Citoyenne » permet de contribuer à améliorer la rapidité des interventions policières grâce aux signalements des référents et à renforcer la vigilance et la dissuasion.

Chaque référent de secteur est un relais entre son quartier et la gendarmerie pour tout ce qui concerne des infractions : soupçon de cambriolage, démarchages abusifs, incivilités sur la voie publique, dégradations...

Leurs objectifs :

- Lutter contre les cambriolages en sachant reconnaître et en signalant les activités suspectes dans leur quartier.
- Contribuer à la diffusion des bons réflexes, des gestes simples qui améliorent la sécurité des habitants au quotidien (reconnaître les situations d'urgence, savoir qui contacter, savoir comment réagir).

- Développer les relations de voisinage pour créer un cadre de vie agréable en mettant en place des relations de confiance et d'entraide.

Cette réunion publique a permis de répondre aux nombreuses questions que peuvent se poser les habitants en matière de sécurité. Aussi en ce début d'année, chaque référent va faire « un tour de piste » de son secteur pour se présenter, donner ses coordonnées et informer les habitants de son rôle.

EN CAS D'URGENCE, N'OUBLIEZ PAS : N'intervenez jamais directement

Composez le 17 pour informer les forces de l'ordre.

Référents Gendarmerie :

Adjudant-Chef Florent GARLET

Adjoint Commandant de la communauté de brigades de Witry-Lès-Reims

Gendarme Gilles RAVIGNEAUX

Référents commune	Secteur		
ALLART Michel	Les Grèvières		
GODET Jean-Claude	Les Clèches		
DURAND Gilles	La Guinguette		
GRAIS Bruno	Village		
MADOULET Guy	Bétheny / Witry		
LOGEART Alain	Les Chanceaux		
DELOUETTE Dominique	Coordinatrice		

Du sang neuf chez les sapeurs pompiers de Cernay-lès-Reims

En 2017, les sapeurs-pompiers ont eu la joie d'accueillir cinq jeunes recrues dans leurs rangs ainsi qu'un sapeur-pompier professionnel de Reims, Ludovic THILMANY.

Merci à eux six pour leur dévouement.

De gauche à droite sur la photo : Quentin LECLERE, Martin LOGEART, Matthieu BLEUSE, Félix BOUCTON et Théophile BOUCTON.



Vie communale

Inauguration du centre-ville : les Sarnaciens étaient au rendez-vous

L'inauguration de la place de la République, des rues adjacentes, et de l'espace autour de la salle des fêtes et de l'église a eu lieu le 17 novembre en présence de plus de 500 Sarnaciens et Sarnaciennes, de Mesdames Valérie HATSCH, Sous-Préfète et Catherine VAUTRIN, présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Retour en images sur cette belle soirée festive et conviviale.



18h00: rendez-vous sur la place de la mairie pour la retraite aux flambeaux, à la grande joie des enfants.



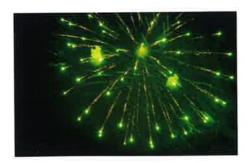
18h30: la retraite aux flambeaux, emmenée par les pompiers de Cernay, se dirige vers la sortie de la commune en allant sur Witry-lès-Reims, tout près de laquelle sera tiré le feu d'artifice.



19h00 : le feu d'artifice, qui n'avait pas pu être tiré le soir du 15 août à cause d'une mauvaise météo, fait la joie des spectateurs.



Petits et grands se massent derrière les barrières pour regarder le feu d'artifice.





19h30 : retour vers la place pour l'inauguration de la fontaine et sa statue.



Le ruban est coupé par Patrick BEDEK, maire de Cernay-lès-Reims et Catherine VAUTRIN, présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims.



Rodolphe BUKACZEWSKI, responsable de la section locale du Syndicat Général des Vignerons, dévoile la statue située au-dessus de la fontaine...



...sous les applaudissements des spectateurs.



Jérôme LECLERC, créateur de la statue, (l'Atelier de Jérôme à Caurel).



20h00 : la foule, très nombreuse, rejoint la salle des fêtes pour écouter les discours inauguraux et partager un moment de convivialité.



Urbanisme

Le choix des espaces verts au cœur du village

Pour choisir les espèces végétales présentes sur tout le périmètre du centre-ville, la municipalité a fait appel à Audrey BROUSSE, architecte paysagiste. Elle nous explique comment elle a réalisé le choix des espèces.

"La place de la mairie nouvellement nettoyée des plantations ouvre une perspective sur la façade du bâtiment administratif. L'enjeu ici était de ne pas masquer à nouveau cette façade, comme cela était à l'origine. Le choix d'arbres de faible grandeur tels que Euodia Danielli répond à cette problématique. Appelés aussi arbres à miel, ce sont des essences favorisant la pollinisation dans nos campagnes.

Les plantations en pied des massifs réinterprètent les codes du fleurissement de nos villages. Des espèces exotiques viennent rythmer, de par leur port, l'ensemble planté. Le choix d'utiliser des vivaces et graminées permet de pérenniser la présence des végétaux. La place de l'église est tournée autour de la symbolique du lieu de culte. Les arbres, les arbustes, les vivaces de par leur couleur, leurs vertus ou leur forme ont un caractère symbolique très important que l'on retrouve fréquemment dans la religion catholique (marronnier, figuier, pin, tilleul, mais aussi laurier, armoise, rose, lilas et œillets, buis, if). Le monument aux morts reçoit un traitement moins singulier, mais un clin d'œil est apporté avec le choix de planter symboliquement l' « Arbre aux Mouchoirs » en l'hommage de nos soldats disparus.

L'ensemble des massifs a été composé sur le thème « bleu » afin d'apporter une cohérence dans le choix des couleurs (variations de camaïeu de bleu à violet) et offrir une touche contemporaine."



Place de la Mairie de Vienne-le-Château - ARBRES : EUODIA DANIELLI CP







Monument aux morts Arbre : DAVIDIA INVOLUCRATA



vivaces couvre-sols

La viticulture à l'honneur sur la place



La section locale du Syndicat Général des Vignerons, regroupant 27 viticulteurs, a initié et financé la réalisation de la statue érigée sur la fontaine de la place de la République.

Rodolphe BUKACZEWSKI, responsable de la section locale de Cernay-lès-Reims, nous explique l'origine et la mise en œuvre du projet.

« L'idée a germé il y a un an, lors de la réunion de notre section. Nous souhaitions nous associer aux travaux entrepris par la municipalité pour embellir le village, en menant un projet dans lequel la mairie pourrait être partie prenante et en accord avec notre philosophie.

L'idée était de représenter la forte empreinte viticole du village. Parmi les trois idées proposées, les viticulteurs ont retenu celle d'une statue qui habillerait la fontaine et serait plus visible au cœur du village.

La première adjointe, Madame DELOUETTE, nous a parlé de Jérôme LECLERC, sculpteur et ferronnier d'Art à Caurel, que je connaissais par ailleurs. L'idée de travailler avec un artiste local nous plaisait bien.

Nous l'avons rencontré et nous avons imaginé ensemble quelle serait la forme de la statue. Nous nous sommes inspirés du logo de la coopérative de Nogent-l'Abbesse et Cernay-lès-Reims, qui nous a donné son autorisation. Ce logo représente une coupe de champagne et le feuillage du raisin. Jérôme LECLERC nous a suggéré l'idée d'entrelacer la coupe avec une capsule de champagne. Il a réalisé une maquette à l'échelle 1/10ème et nous avons tout de suite été conquis par son élégance et son originalité!

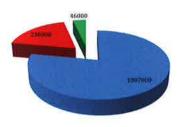
Au final, la statue mesure 90 cm de haut sur 60 cm de large. Elle est en inox, ce qui lui permettra de résister durablement aux intempéries. »

Une œuvre qui souligne très joliment le caractère viticole du village.



Urbanisme

TRAVAUX DE LA COMMUNE EN € HT



COM URBAINE
COMMUNE
CONS DEPART

Coût des travaux

Les travaux de rénovation du centre de la commune et des rues Thiers et de Witry se sont terminés le 17 novembre 2017 avec 2 mois de retard sur le calendrier prévisionnel. Fin février, les panneaux directionnels comme les panneaux de signalétique seront posés. Ces travaux ont bénéficié d'une qualité particulière, que ce soit dans le traitement des sorties de garages comme dans celui des différents parkings. Ils ont nécessité la mobilisation de nombreuses personnes de la mairie et de la Communauté Urbaine. Evidemment des modifications ont été apportées tout au long du chantier. D'un point de vue financier, le coût d'origine a été augmenté compte tenu des changements apportés et des «surprises» trouvées (trou de cave, puisard important, pont bascule etc…) Au final, le coût global est de 1 291 000€ HT avec la répartition suivante :

- **Grand Reims** : 1 007 000 € (78%) - **Commune** : 238 000 € (18%)

Conseil Départemental : 46 000 € (4%)

Pourquoi un nouveau lotissement? Qu'est-ce qu'une commune? Ce sont d'abord ses concitoyens, jeunes, actifs, retraités

Qu'est-ce qu'une commune ? Ce sont d'abord ses concitoyens, jeunes, actifs, retraités et c'est l'équilibre entre ces différentes générations qui permet à une commune de bien vivre ensemble et d'avancer. Nous devons veiller à cet équilibre démographique. Chacun sait que la ruralité perd de la population et qu'elle continuera à en perdre dans les décennies à venir.

La 2ème composition d'une commune, ce sont les services publics : la mairie, la médiathèque, l'école, la crèche, la cantine scolaire et dans une certaine mesure l'église, plus les autres services qu'offre la Communauté Urbaine (l'eau, l'assainissement, la collecte des déchets, le transport public et dorénavant l'entretien des voiries). Tous ces services ont un coût de moins en moins aidé par l'Etat et donc de plus en plus pris en charge par la commune et l'intercommunalité ; tous ces services sont davantage supportés par les habitants, à travers les impôts et taxes. Toutes les communes qui verront leur population baisser ou stagner devront soit supprimer des services et donc amplifier la désertification, soit augmenter les impôts à due proportion pour conserver un minimum de recettes fiscales.

La 3ème composition d'une commune, ce sont les services privés (pôle médical avec médecin, kinésithérapeutes, dentistes, infirmières, pharmacie, orthophoniste), boulangerie, coiffeur, garagiste, services à la personne, magasin de produits fermiers, artisans, etc... Ils ne peuvent continuer à subsister et à se développer que si la population elle-même se développe. Vous connaissez tous l'expression « on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre » et bien, la vie d'un village c'est un peu ça, car si l'on veut attirer de nouveaux habitants et conserver les siens, c'est en leur offrant des services qui pourraient représenter le miel selon mes propos précédents.

Est-ce que cela veut dire qu'une commune est condamnée à se développer pour maintenir l'ensemble de ses services, d'en créer de nouveaux et de maintenir ses commerces? Nous le pensons. Alors pas de manière anarchique, mais régulièrement et par tranche. Il est indispensable de pouvoir accueillir de nouveaux habitants (infirmières, salariés, cadres bancaires, fonctionnaires, chefs de service, agents de maitrise, etc...) Il faut profiter de la proximité de Reims et de ses pôles importants pour faire venir ces professions intermédiaires et cadres. Il faut profiter de son dynamisme économique et de la reprise de la croissance pour installer de nouvelles entreprises. C'est à terme, de nouvelles recettes fiscales très importantes qui profiteront à l'ensemble de la population. Voilà pourquoi il nous faut avoir un regard tourné vers l'avenir, devant soi et non derrière. Cernay-lès-Reims ne peut rester « un village gaulois » sans développement, notre indépendance et notre autonomie sont à ce prix.

(Extrait des propos de M. BEDEK lors de la cérémonie des voeux en janvier).

Cantine et garderie périscolaire : planning modifié

Si le projet présenté dans le précédent bulletin est toujours bien d'actualité (permis de construire délivré), nous nous sommes trouvés contraints de le décaler de plusieurs mois, suite à l'invalidité de l'appel d'offres lancé en juillet dernier.

En effet, suite à des incompréhensions avec notre architecte, les notifications de marché n'ont pu être faites dans les temps, rendant de fait l'appel d'offres caduc. Nous mettons aujourd'hui tout en œuvre pour relancer le projet au plus vite et retarder le moins possible l'ouverture du bâtiment ; nous ne pouvons guère espérer une ouverture avant septembre 2019, compte tenu de la durée de 12 mois minimum nécessaire au bon déroulement des procédures et à la durée prévisible du chantier.

Bien entendu, nous ne manquerons pas d'ouvrir le bâtiment plus tôt, si nous en avons l'opportunité, car nous savons combien ce nouvel équipement est attendu tant par les enfants que par les équipes du Club Ecureuil qui travaillent dans des conditions parfois tendues, compte-tenu des effectifs importants certains jours.

Restaurant du 1 rue Thiers : objectif printemps 2019

L'instruction du dossier avance dans les délais. Quelques choix restent à faire en matière d'habillage extérieur (couleur et matériaux).

Le permis de construire est en cours d'instruction et nous espérons pouvoir lancer les travaux de réhabilitation du bâtiment dès la rentrée 2018.

L'exploitant pourra alors prendre possession des lieux pour aménager son local et envisager une ouverture en 2019.



Vie associative &





La Semaine à Cernav

LUNDI

Après-midi PÉTANQUE Square La Fontaine Contact : Jean-Pierre PERRIN - Boulevard des Clèches

19H00 YOGA avec M-Christine Salle Ch. Bosteaux Contact: Marie-Noëlle LALLEMAND - 03 26 07 50 24

20H30 CHORALE Salle J Scherr Contact: Catherine DEGLAIRE- 03 26 02 41 34

20H30-22H30 DANSE WEST COAST SWING Salle Ch. Bosteaux Contact: Martine MARTIN - 03 26 07 64 27

MARDI

09H15 GYMNASTIQUE avec Alexandra Salle Ch. Bosteaux Contact : Francis SONGY - 03 26 02 19 82

10H20 GYM DOUCE pour les aînés avec Alexandra Salle Ch. Bosteaux Contact : Francis SONGY - 03 26 02 19 82

13H30-16h30 SCRAPBOOKING 1 séance par mois Salle Ch. Bosteaux Contact : Claude NICOLAS - 03 26 07 23 54

14H00 **PEINTURE SUR SOIE** travaux divers Salle J Scherr

Contact : Mathilde SERVAIS 03 26 07 59 04 et Paule BERNARD 03 26 07 38 78

17H00-20h00 TENNIS ENFANTS avec Arnaud Salle des sports Contact : Christophe DELARME - 06 27 35 11 45

18H45 PEINTURE, DESSIN ados et adultes avec Charlotte Salle J Scherr Contact : Angeline TAILLIET - 06 88 19 71 02

19H00 YOGA avec Marie-Christine Salle Ch. Bosteaux Contact: Marie-Noëlle LALLEMAND - 03 26 07 50 24

MERCREDI

9H30-11H00 MARCHE NORDIQUE Terrain de foot Contact : Evelyne ROSSIN - 06 71 70 25 49

13H30-18H30 TENNIS ENFANTS à partir de 7 ans Salle des sports Contact : Christophe DELARME - 06 27 35 11 45

14H00 STREET'N'DANSE 6-9 ans avec Sophie Salle Ch. Bosteaux Contact : Anne-Marie CAPUTO - 06 74 05 23 93

15H00 STREET'N'DANSE 12-14 ans avec Sophie Salle Ch. Bosteaux Contact: Anne-Marie CAPUTO - 06 74 05 23 93

18H00-20H00 ART FLORAL 1 fois par mois Salle J Scherr Contact: M. Thérèse MARCHIANO - 03 26 97 75 08

19H30-20H30 TENNIS HOMMES Salle des sports Contact : Christophe DELARME - 06 27 35 11 45

20H00-22H00 THEATRE adultes Salle Ch. Bosteaux Contact: Béatrice PENASSE - 03 26 89 23 76

JEUDI

14H00 PEINTURE SUR PORCELAINE Salle J Scherr Contact : Claudine ROLLIN - 14 Bld des Clèches

14H00 CLUB AS DE CARREAU Salle Ch. Bosteaux Contact : Nicole PECHEUX - 03 26 02 12 94

18H30-20H30 TENNIS FEMMES avec Arnaud Salle des sports Contact : Christophe DELARME - 06 27 35 11 45

19H00 GYM DE RENFORCEMENT avec Brigitte Salle Ch. Bosteaux Contact: Francis SONGY - 03 26 02 19 82

20H00 **OENOLOGIE** 6 sessions par an Salle J Scherr Contact : François CIARAVELLA - 06 28 46 18 95

20H30 GYMNASTIQUE avec Brigitte Salle Ch. Bosteaux Contact: Francis SONGY - 03 26 02 19 82

VENDREDI

10H30 ETIREMENTS (Stretching) avec Alexandra Salle Ch. Bosteaux Contact: Francis SONGY - 03 26 02 19 82

14H00 COUTURE Salle J Scherr Contact: Chantal VAZE - 21 bis rue Drouet d'Erlon

SAMEDI

9H30-11H00

MARCHE NORDIQUE Terrain de foot Contact : Evelyne ROSSIN - 06 71 70 25 49

DIMANCHE

SORTIE PÉDESTRE Contact : Serge GOURDONNEAU - 06 80 60 22 75

SUR RÉSERVATION

TENNIS ET BADMINTON Salle des sports Contact : Christophe DELARME - 06 27 35 11 45

Manifestations du CAC prévues jusqu'en Septembre

Sortie Théâtre à Paris En mars ou avril

Samedi 24 mars Blind test

Samedi 24 mars Carnaval Sortie bowling Samedi 14 avril

Suite initiation à l'astronomie Vacances de printemps

Sorties VTT Au printemps

Comédie musicale au Centre des Congrès Samedi 5 mai

Début juin ou début juillet

Sortie enfants Animations de l'été

Début Juillet Dimanche 2 septembre

20ème vide-greniers à Cernay



Amar BENNASROUNE et son équipe au stade de Reims

Des bénévoles investis dans le club de foot

Chercheur à l'Université de Reims, père de deux garçons de 9 et 11 ans et habitant à Cernay depuis deux ans, Amar BENNASROUNE témoigne de son engagement dans le club

"Il y a cing ans mes deux garçons étaient inscrits au club de football. Et comme il manquait des personnes pour accompagner les 6-7 ans, je me suis porté volontaire pour les entrainer le mercredi et les coacher le samedi. C'est devenu une passion ; on a la chance d'avoir des enfants très respectueux et des parents qui s'investissent et les accompagnent les samedis lors des matchs. Le point d'orgue de cette bonne ambiance, ce sont les tournois de mai et juin : les parents viennent toute la journée et nous pique-niquons tous ensemble. C'est un club familial, bien structuré, ce qui explique que des enfants aux séniors, il est attractif. Nous avons presque 300 licenciés, et nous obtenons des résultats!

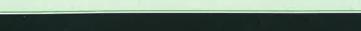
Aujourd'hui je m'occupe des 10-11 ans, nous avons 35 joueurs pour 3 équipes (ce sont des équipes de 8 joueurs). L'équipe 1 a terminé la première phase du championnat en tête du classement, invaincue depuis 21 matchs. Elle monte donc au plus haut niveau et va se frotter au stade de Reims, au club de Sainte-Anne...C'est une équipe mixte dans laquelle

Tous les ans, le club nous propose des formations organisées au CREPS de Reims. C'est l'occasion pour les entraineurs d'acquérir des méthodes, des techniques adaptées à l'âge des enfants. Bref que du plaisir, j'invite les personnes intéressées à nous rejoindre !"

A noter également que l'équipe 1 des séniors est première de son championnat régional avec 100% de victoires. Elle vise la montée au 2eme niveau régional.

Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 30 mars pour un tournoi de belote à 19H30 à la salle des fêtes de Cernay.

Contact : Claude MEILLEUR (co-président) : 06 83 88 88 33



COMMUNICATION

Le secrétariat de mairie est ouvert

le lundi de 17h à 19h

le mardi de 10h à 12h30

le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

le **jeudi** de **15h30** à **18h**

le vendredi de 15h à 17h

La médiathèque est ouverte

le lundi de 17h à 19h

le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

le samedi de 10h à 12h

A vos agendas

17 et 18 Mars: Marché d'Elles

7 Avril : Matinée propreté

15 Avril: Repas des Aînés

8 Mai : Commémoration 2nde Guerre Mondiale

26 et 27 Mai : Fête patronale

9 et 10 Juin : Visite de nos amis allemands

14 Juillet : Fête Nationale

FLASH infos

CHEMIN

Règles de bonne conduite sur les chemins de l'Association Foncière

L'Association Foncière rappelle certaines règles d'utilisation des chemins d'exploitation.

"Ceux-ci sont la propriété privée de l'AF et servent de communication entre l'exploitation et les parcelles agricole (code rural art. L. 162-1). L'usage de ces chemins est réservé aux membres de l'association. Concrètement, su notre commune, l'utilisation des chemins d'exploitation est tolérée au public pour la promenade : à exclure les engins s'en servant comme piste d'entraînement, les chiens non tenus en laisse et toute autre gêne Le bureau de l'AF est en droit de faire respecter ce règlement. Il est obligatoire de demander l'accord a président de l'association à la mairie pour toute demande de manifestation de groupe".

De plus, les chemins d'AF ne sont pas des parkings. Il faut faire attention à l'endroit où on laisse son véhicule pour ne pas gêner la libre circulation, surtout des tracteurs viticoles, afin qu'ils accèdent et sortent des routes de vigne.

Quelques règles de base à respecter lors d'une promenade.

L'enjeu est de faire cohabiter accueil du public, protection de l'environnement et professionnels du monde agricole par un comportement citoven ...

Quels sont les gestes citoyens? Il existe trois différents types de bons comportements

- Ceux au profit de la forêt et des terres agricoles, de sa faune et de sa flore.
- Ceux au profit des professionnels et de l'exploitation de la forêt.
- Et ceux au profit des autres usagers.

Un comportement citoyen doit permettre la cohabitation de tous ces enjeux. Respecter la signalisation, remporter ses déchets... voici quelques-uns des gestes clés d'un promeneur citoyen.

Demeurons attentifs aux autres et soyons tolérants sur la diversité des pratiques de chacun.

PHAR MACIES de garde (1er semestre 2018)

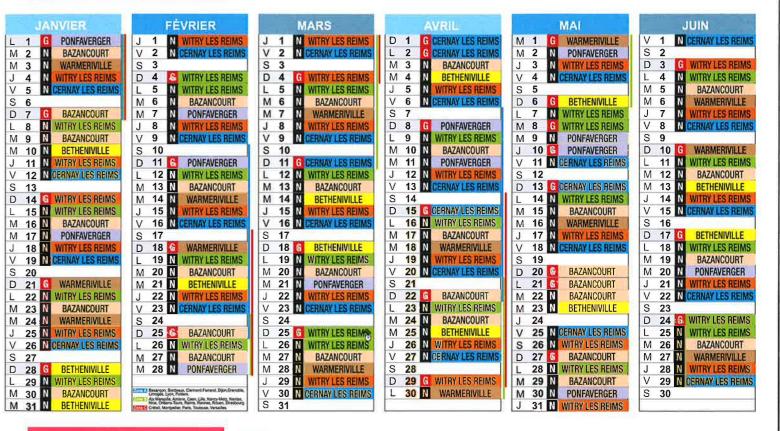
Infos Pôle Médical

Quelque numéros utiles ...

Pharmacie : 03 26 07 13 10 Médecin : 03 26 03 95 35

Cabinet dentaire : **03 26 47 69 48**Kinésithérapeutes : **03 26 61 88 81**

Infirmières : 03 26 07 49 96 Orthophoniste : 06 08 07 95 61



- Garde les Dimanches et jours fériés. Les gardes du SAMEDI et de veille de jour férié sont assurées par la pharmacie de garde le DIMANCHE ou le jour férié.
- N Urgences de nuit

BAZANCOURT	Pharmacie DEBOEUR-LIOUX	Tél : 03 26 03 31 19	53 rue Jean Jaurès
WITRY LES REIMS	Pharmacie DENIS VARNIER	Tél : 03 26 97 11 77	2 place Gambetta
WARMERIVILLE	Pharmacie du Val des Bois	Tél : 03 26 03 83 45	7 rue du val des bois
BETHENIVILLE	Pharmacie BEREHOUC-BIARD	Tél : 03 26 03 76 54	2 place du 8 mai 1945
WITRY LES REIMS	Pharmacie OULDYAHOUI	Tél : 03 26 97 14 92	1 avenue des Nelmonts
PONTFAVERGER	Pharmacie PARISEL-PRUVOST	Tél : 03 26 48 72 14	1 rue Journe
CERNAY LES REIMS	Pharmacie HERRSCHER-ROBERT	Tél : 03 26 07 13 10	22 H rue Charles de Gaulle

En cas d'urgence, prière de téléphoner à la pharmacie de garde AVANT VOTRE DÉPLACEMENT



LE SAVIEZ vous ?



Une activité viticole depuis fort longtemps

Site internet

www.cernay-les-reims.fr

Inscrivez-vous au Flash Infos

Responsable de la publication : Patrick BEDEK

Comité de rédaction : Christine TASSIN-GITEAU, 3ème adjointe Dominique DELOUETTE, tère adjointe, Carole MEILLEUR, conseillère, Nathalie SIMUS, conseillere, Arnaud GRAIS, conseiller

Comité de lecture : Céline CRÉMONT

Rédaction/photos : Christine TASSIN-GITEAU Dominique DELOUETTE Carole MEILLEUR

Crédits photos: Alain LANTREIBECQ (Cernay-lès-Reims) Si l'on se réfère au professeur Jean DIBLIK, on peut penser que la viticulture existait déjà à Cernay-lès-Reims au 5ème siècle après JC. En effet, dans son livre, «Comment lire une cathédrale, Reims», il commente les sculptures du transept nord de la cathédrale de Reims consacrées au baptême de Clovis et précise qu' «un tonneau du vin de Cernay» figurant sur ce transept est apporté pour son baptême.

Aujourd'hui le territoire de Cernay comprend 80,60 hectares de vignes, situés sur les versants du Mont de Berru. Le cépage Chardonnay domine largement (75,70 hectares) contre 2,80 hectares pour le Meunier, 1,50 hectares pour le Pinot-Noir et 0,60 hectare d'autres vignes. Les raisins sont en majeure partie pressurés et vinifiés à la coopérative de Nogent-l'Abbesse et Cernay-lès-Reims.

Le vignoble était deux fois plus important au 19ème siècle, puisqu'il avait été évalué à plus de 170 hectares avant que le phylloxera, associé à la crise économique, ne le dévaste presque entièrement à la fin du siècle. Il occupait alors toute la largeur du versant ouest du Mont de Berru, partant du lieu-dit "les Jesseys" au nord jusqu'aux Côtes Dorées, près du Roucisson.

Notons également l'importance de l'activité agricole. Selon le recensement agricole AGRESTE 2010, 40 exploitations ayant leur siège dans la commune de Cernay exploitent 2 854 hectares de Surface Agricole Utile.

Sources:

- Les sites http://maisons-champagne.com et https://fr.wikipedia.org
- Le livre « **Du côté du Mont de Berru** » co-écrit par Catherine COUTANT, François SCHMIDT et Daniel QUANTINET, président de la Coopérative de Nogent-l'Abbesse et Cernay-lès-Reims, disponible à la Médiathèque de Cernay-lès-Reims et auprès de l'éditeur (Farman Communication)